

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 08402

Numéro SIREN : 917 715 039

Nom ou dénomination : .FIGURES LIBRES

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2023 sous le numéro de dépôt 7015

## **. FIGURES LIBRES**

Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros  
Siège social : 6, boulevard Bineau – 92300 LEVALLOIS-PERRET  
917 715 039 RCS NANTERRE

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE</b> <b>EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 FEVRIER 2023</b></p>
---

L'an deux mil vingt-trois et le 14 Février à 10 heures 30, les associés de la Société **.FIGURES LIBRES** se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du Président conformément aux dispositions statutaires et réglementaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les associés rentrant en séance.

L'assemblée générale désigne M. Emmanuel FLATTET en qualité de Président de séance.

La feuille de présence certifiée exacte par le président de séance permet de constater que plus de la moitié des associés sont présents ou représentés et possèdent ensemble 15000 actions sur les 15000 actions composant le capital social

L'assemblée pouvant ainsi délibérer à l'unanimité est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le rapport du Président ainsi que le texte des résolutions soumis à l'approbation des associés.

Le Président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale extraordinaire des associés décide de nommer en qualité de Directeur Général, à dater de ce jour et pour une durée indéterminée mais qui ne saurait être supérieure à la durée des fonctions du Président, la société :

**AMPARO CONSEIL**, EURL au capital de 450.000 euros, siège social : 56, allée de la Meute – 78110 LE VESINET, 922 527 148 RCS VERSAILLES

M. Carlos FERNANDES, accepte, en qualité de représentant légal de la société AMPARO CONSEIL, ladite fonction et déclare ne faire l'objet d'aucune condamnation lui interdisant l'exercice de cette fonction.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de substitution de tout mandataire de son choix à l'effet de procéder aux formalités à raison des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Flattet', written over two horizontal lines.

**M. Emmanuel FLATTET**  
Président de séance